

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON M. Julien BONETTI, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à M. Serge BULIN
M. Philippe GRILLOT
M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : M. Serge BULIN

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 21 Février 2025
- 2) Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Commune
- 3) Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement
- 4) Affectation du résultat 2024 – Budget Commune
- 5) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement – Commune
- 6) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement – Assainissement
- 7) Vote des taux d'impositions 2025 et l'état 1259
- 8) Versement subventions aux associations – Exercice 2025
- 9) Redevance Occupation du Domaine Public 2025
- 10) Vote du Budget Primitif 2025 – Commune
- 11) Vote du Budget Primitif 2025- Assainissement
- 12) Création de Poste permanent de Rédacteur à Temps non complet - 17,50 h
- 13) Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 21 Février 2025

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 21 Février 2025 et si des rectifications sont à apporter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

Délibération 2025-05 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Commune

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité. C'est une procédure totalement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

M. le Maire procède au vote du Président de séance car il lui est formellement interdit de voter le CFU.

Mme Bénédicte SURELLE étant la seule à se présenter, elle est élue Présidente de séance et commence par annoncer le montant total de chaque chapitre en dépenses et en recettes, pour chacune des sections, et conclue par les résultats suivants pour le CFU Budget Commune :

Résultat 2024	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	80.740,45 €	720.466,23 €
Recettes	137.542,13 €	810.987,70 €
Résultat de l'exercice	56.801,68 €	90.521,47 €
Report exercice N-1 au c/001 et 002	-64.521,56 €	658.097,70 €
Résultat de clôture	- 7.719,88 €	748.619,17 €

Après lecture, et explications données par Mme Bénédicte SURELLE, les membres présents du conseil vote le CFU 2024 – Budget Commune à l'unanimité.

Délibération 2025-06 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement

Le principe étant le même , M. Bénédicte SURELLE, donne lecture du CFU assainissement et annonce à l'ensemble du conseil les résultats suivants :

Résultat 2024	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	8.324,68 €	17.086,30 €
Recettes	23.457,36 €	24.585,44 €
Résultat de l'exercice	15.132,68 €	7.499,14 €
Report exercice N-1 au c/001 et 002	9.498,88 €	2.703,32 €
Résultat de clôture	24.631,56 €	10.202,46 €

Après avoir pris connaissance du CFU – Budget Assainissement, les membres présents du conseil, vote à l'unanimité

Délibération 2025-07 : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Commune

La clôture des résultats cumulés fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin doit être couvert par l'excédent de fonctionnement au compte 1068 sur l'exercice suivant. Ainsi, la somme de 30.135,48 € couvrira partiellement le besoin de financement au budget primitif 2025 en section d'investissement.

Le déficit de 7.719,88 € sera repris au compte 001 (dépenses) et l'excédent de 718.483,69 € sera affecté au compte 002 (recettes) sur le budget primitif 2025.

Délibération 2025-08 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement - Commune

Comme le rappelle M. le Maire depuis le passage du budget en nomenclature M57, il y a possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles à l'exclusion des crédits se rapportant aux dépenses du personnel. Ces opérations pourraient être effectuées sans attendre et sans déséquilibrer le budget. L'assemblée délibérante sera prévenue des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Aussi, M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer et le conseil donne cette autorisation pour 2025, en votant à l'unanimité.

Délibération 2025-09 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement – Assainissement

Monsieur le Maire annonce que cela peut également s'appliquer au budget primitif 2025 d'assainissement et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir voter.

Le conseil vote à l'unanimité.

Délibération 2025-10 – Vote des taux d'imposition directs 2025

M. le Maire rappelle que la taxe d'habitation figée entre 2020 et 2022 est de nouveau voté depuis 2023 et ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants sur plus de deux ans après délibération.

Le budget étant excédentaire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition directs sans pour autant les diminuer car il y a toujours des risques.

Monsieur le Maire propose ainsi le maintien des taux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,33 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,01 %

Taxe d'habitation : 21,09 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,98 %

Le conseil après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité.

Délibération 2025-11 : Versement des subventions aux associations – Exercice 2025

M. le Maire propose d'allouer une subvention aux associations communales comme suit :

ACVG	20 €
ARAC	20 €
Association les Tours de Passy	900 €
Comité des Fêtes Varennes les Narcy	800 €

Philharmonie Charitoise	155 €
Société de chasse Varennes-les-Narcy	100 €
Association la Promenade Enchantée	400 €
Association Passy Randos	400 €
Association Les restaurants du cœur	150 €

Après avoir informé le conseil du montant de subvention alloué à chaque association, Monsieur le Maire explique la raison pour laquelle la subvention de l'association la Promenade Enchantée est revenue au montant initial car l'augmentation en 2024 était due aux frais que l'association avait engagé pour la réalisation du char pour le comice agricole.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve par 14 voix POUR la subvention accordée à chaque association sauf pour l'association Passy Randos, M. Serge BULIN étant membre de l'association, il ne prend pas part au vote. La subvention est allouée par 13 Voix POUR

Délibération 2025-12 : Vote de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

M. le Maire informe que les redevances pour l'occupation du domaine public pour l'année 2025 seront d'un montant de :

EDF	241,00 €
TELECOM.....	1462,59 €

Seule la redevance GAZ n'a pas encore été calculée à la date du conseil, ce montant sera communiqué dès sa parution par le fournisseur.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 2025-13 : Vote du Budget Primitif 2025 – Commune

M. le Maire présente au conseil le budget primitif 2025 correspondant aux prévisions budgétaires pour l'exercice en cours

Section de fonctionnement :

Total des dépenses :	1.089.948,00 €
Total des recettes :	1.449.618,69 €

M. le Maire explique qu'au chapitre 012 de la section de fonctionnement, des crédits ont été revus à la hausse au niveau de la rémunération du personnel à la suite de la réussite au concours de technicien par un des agents techniques, puis par l'embauche d'un emploi agent contractuel en CDD à temps complet pour le service technique, et l'embauche à mi-temps d'un agent contractuel en CDD pour le service administratif.

Section d'Investissement :

Total des dépenses :	273.945,48 €
Total des recettes :	273.945,48 €

Après avoir entendu la lecture de ses propositions, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025.

Délibération 2025-14 : Vote du Budget Primitif 2025 – Assainissement

M. le Maire annonce les prévisions budgétaires 2025 du budget primitif assainissement correspondantes à :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 25.618,00 €

Total des recettes : 38.247,46 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses : 77.721,00 €

Total des recettes : 90.397,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025 Assainissement.

Délibération 2025-15 – Création de poste permanent de rédacteur à temps non complet – 17,30 h

Suite aux derniers éléments apportés lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire propose de remplacer la mise à disposition de la secrétaire du SIRP en la création d'un poste de rédacteur permanent à temps non complet.

La mise à disposition était de 8 heures/semaine, et passera au 1^{er} septembre 2025 à ½ temps soit 17,30 h /semaine afin qu'elle puisse bénéficier du tuilage auprès de la secrétaire de mairie et ce jusqu'à son départ en retraite.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe l'ensemble du conseil que les transferts de compétences eau et assainissement à la communauté de communes les Bertranges qui devaient avoir lieu le 1^{er} janvier 2026 ne sont plus obligatoires.

Il indique également que la nouvelle redevance sur la performance des systèmes d'assainissement mise en place à partir de 2025, implique d'enregistrer les indicateurs réglementaires d'eau potable et assainissement, sur le site internet du système d'information sur les services publics eau et assainissement (SISPEA) et que la commune pourra être aidée par un agent de la communauté de communes Les Bertranges.

Suite à la demande de Mme Christine LEBON, conseillère municipale, pour un regroupement de poubelles à Rebillieu, M. le Maire informe que cette demande n'a pas été acceptée par la communauté de communes Les Bertranges.

Mme Christelle DE FIGUEIREDO, conseillère municipale intervient pour la station d'épuration afin de connaître le suivi du dossier pour la rénovation de celle-ci car des odeurs nauséabondes deviennent insupportables surtout durant l'été. Une présentation avait été faite par la communauté Cœur de Loire et à ce jour les conseillers municipaux n'ont plus de nouvelles de l'étude.

M Serge BULIN, maire-adjoint lui rappelle que cette présentation était un état des lieux de la station d'épuration, qu'il fallait aussi pour l'obtention de subventions, augmenter progressivement la redevance à 1,20 € minimum par m³ d'eau assainie, qu'une étude du schéma directeur a été établie, qu'une étude des réseaux de collecte des eaux usées a été également faite et qu'un marché sera passé d'ici cet été pour la réparation de ces dits réseaux et qu'ensuite une autre étude sera à prévoir pour la réhabilitation de la station d'épuration.

M. Julien BONETTI, conseiller municipal intervient concernant la RD 1 entre Sainte Hélène et Narcy. Il souhaiterait que l'on signale au conseil départemental que cette route est dangereuse et notamment lorsqu'il pleut car il y a des risques d'aquaplaning.

Il aimerait également savoir ce qu'il en est de la situation de l'Étang de Sourdes car au départ c'était un vrai étang où l'on pouvait pêcher et à ce jour il n'y a plus rien.

M. le Maire lui répond qu'une étude démarre pour un projet de parcours pédagogique avec des zones humides, plantes, petits ponts.... (A déterminer) . Cette étude est faite dans le cadre d'un contrat territorial avec la participation de la communauté de communes Cœur de Loire.

M. BONETTI s'interroge aussi sur le tonnage du pont de Sourdes car il n'y a pas que des tracteurs qui passent sur ce pont, il arrive que des semi-remorques passent sur ce pont.

Le chemin qui se situe entre le hameau de Sourdes et l'EHPAD à Passy-les-Tours lui a été refusé lorsqu'il a voulu l'emprunter et voudrait savoir si c'est un chemin communal.

M. le Maire affirme que c'est un chemin communal et aucune personne ne peut interdire d'utiliser ce chemin soit à pied ou en vélo.

Monsieur Damien GAILLETON signale qu'à plusieurs reprises de jeunes personnes roulent avec des quads du haut de la rue de Vergennes jusqu'à un terrain privé rue Jean de Chevenon mais de façon très dangereuse.

M. le Maire pense qu'un signalement devrait être effectué auprès de la gendarmerie.

La séance est levée à 21 h 00.

Le secrétaire de séance,
Serge BULIN

Le Maire,
Alain BAUGET

